



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Foyer d'accueil médicalisé - **Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs**

Les Quatre
Jardins



Bienvenue à vous !

Toute l'équipe du foyer d'accueil médicalisé *Les Quatre Jardins* vous souhaite la bienvenue.

Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous offrir l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être personnel.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement et les détails pratiques de votre quotidien

au foyer. Nous vous invitons à le lire et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Vous accompagner dans vos choix de vie et d'activités, assurer votre sécurité, respecter votre intimité, tels sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La Direction



L'établissement propose 40 places en hébergement permanent et 2 places en hébergement temporaire.



Votre cadre de vie

Situé à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, non loin des commerces et autres commodités, le foyer d'accueil médicalisé *Les Quatre Jardins* bénéficie d'un cadre verdoyant et agréable.

Spécialisé dans la prise en charge de personnes adultes souffrant d'épilepsie sévère pharmaco-résistante, l'établissement dispose de 40 places d'accueil en hébergement permanent.

Deux places d'accueil temporaire sont disponibles pour de courts séjours. Elles sont destinées à des adultes épileptiques vivant en famille ou dans un autre établissement qui souhaitent découvrir *Les Quatre Jardins* et confirmer une demande

d'admission. Elles permettent également d'accueillir des personnes en cas d'absence ou d'indisponibilité de leurs aidants habituels.

Le personnel vous accompagne dans la mise en place d'un projet d'accompagnement personnalisé destiné à maintenir ou à améliorer votre autonomie et vos liens sociaux.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et puissiez bénéficier d'une prise en charge adaptée à vos besoins.



Chez vous, pour vous

Dans une maisonnée réunissant 10 résidents, vous disposez d'une chambre de 20 m², d'une salle d'eau de 5 m² et d'une terrasse. Vous pouvez meubler et aménager votre chambre comme vous le souhaitez, la décorer à votre goût ou changer le revêtement sur les murs (frais à votre charge). Pour des raisons de sécurité, quelques éléments sont fournis par l'établissement : un lit médicalisé et un oreiller anti-étouffement.

Pensez à choisir des meubles que vous pourrez entretenir facilement et qui vous poseront le moins de problèmes possible en cas de chute lors d'une crise, avec de préférence des angles arrondis et sans plateau en vitre cassant. Évitez les petits meubles instables ou fragiles.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, avoir accès à la télévision, à Internet (WIFI gratuit)

et à une ligne téléphonique. Notez que chaque maisonnée possède une salle de télévision (avec poste TV, lecteur DVD et musique). Un local est prévu dans la maison pour stocker vos affaires hors saison ou d'usage occasionnel.

Vous partagez également avec les autres résidents de votre maisonnée une salle de séjour / salle à manger avec coin cuisine et terrasse, une salle de bain avec baignoire et espace-beauté. Ensemble, vous déciderez des aménagements de ce logement.

Un bâtiment rassemble les bureaux des professionnels, les salles d'activités, une grande salle de sport, un espace « bar-café », une salle de soins, un office-cuisine et la buanderie où votre linge sera lavé. Des jardins, un potager, un poulailler et un city-stade sont également à votre disposition.

À savoir

- Parce que le « faire soi-même » est important dans le maintien de votre autonomie, nous serons amenés à vous solliciter pour prendre part, selon vos possibilités, aux **tâches de la vie courante** : entretien de votre chambre, des espaces communs, des jardins, préparation des repas...
- Les draps et taies d'oreillers sont fournis et entretenus par l'établissement. Nous nous chargeons également du blanchissage de votre **linge personnel** qui sera étiqueté à votre nom, par vos soins. En revanche, il vous appartient de prévoir le nettoyage des vêtements délicats comme les robes, les lainages ou les manteaux, avec l'aide de votre famille si nécessaire.
- **Les travaux quotidiens** au sein de la structure et du parc sont pris en charge par l'ouvrier d'entretien.
- Chaque jour, **le courrier** est distribué. Vous pouvez déposer à l'accueil ou faire déposer par un membre de l'équipe les lettres que vous souhaitez envoyer.
- Les résidents qui le souhaitent peuvent demander à rencontrer un ministre du culte de leur confession et participer **aux offices**.
- Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans **le coffre** de l'établissement.
- **Des boutons d'appel** sont présents dans votre chambre, dans votre salle de bain et dans les couloirs des maisons. Vous pouvez les utiliser pour prévenir les professionnels si besoin. Des médaillons d'appels personnels sont disponibles selon nécessité.



Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la Direction et à vos proches.

Votre bien-être

Accueillir, écouter, soutenir, apporter des soins, apaiser les inquiétudes lorsqu'elles se manifestent : tel est le rôle de l'équipe pluridisciplinaire du foyer d'accueil médicalisé *Les Quatre Jardins*.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la Direction et à vos proches.

Vous accompagnent au quotidien :

- **L'équipe administrative**, composée d'un directeur, d'une assistante de direction et d'une assistante sociale.
- **L'équipe soignante**, constituée d'un médecin généraliste qui peut, si vous le souhaitez, être votre médecin traitant,

d'une infirmière coordinatrice, d'infirmiers diplômés d'État et d'aides-soignants. Un psychologue est également présent. Un kinésithérapeute libéral peut intervenir sur prescription médicale.

- **L'équipe socio-éducative**, composée d'un cadre socio-éducatif, d'éducateurs spécialisés, d'aides médico-psychologiques, d'un professeur d'activités physiques adaptées et de moniteurs d'atelier.
- **L'équipe des services logistiques** comprenant des maîtres de maison, une lingère, des agents de service logistique, un ouvrier d'entretien et un responsable hygiène et cadre de vie.



Les repas

Les repas sont réalisés dans les cuisines de la maison de retraite médicalisée voisine. Les menus tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration.

Les repas sont pris en commun dans chaque maisonnée :

- le petit déjeuner de 7h30 à 9h30 ;
- le déjeuner à 12h ;
- un service de boissons chaudes ou froides à 16h ;
- le dîner à 19h.

Visites

Votre famille et vos amis peuvent vous rendre visite, selon votre programme d'activités et en lien avec l'organisation institutionnelle.

L'établissement dispose de deux chambres d'hôtes que vos proches peuvent réserver en s'adressant à l'assistante de direction.

Vos activités

Un programme d'activités individualisé est défini avec vous. Respectueux du rythme, des capacités et des attentes de chacun, il a pour objectifs de vous aider à développer vos potentialités, votre autonomie, votre créativité, et de faciliter l'ouverture sur la vie sociale et culturelle.

Ces activités sont variées et se pratiquent seul(e) ou en groupe : activités physiques adaptées, ateliers créatifs ou horticoles, informatique, menuiserie, événements festifs, visites...

Les sorties (achats personnels, soins esthétiques, bibliothèque...) sont encadrées, si besoin, par les professionnels, et notamment par une infirmière.

Des associations et des professionnels extérieurs pourront également intervenir au sein de l'établissement pour animer des ateliers spécifiques.

Un programme d'activités individualisé, respectueux du rythme, des capacités et des attentes de chacun, est défini avec vous.



Tranquillité et confort

Il est essentiel de respecter la tranquillité de l'établissement. Vous devez veiller à ne pas être bruyant en utilisant vos radio, télévision, téléphone ou en accueillant vos proches, ceci afin de préserver le sommeil et l'intimité de chacun. Lors de votre admission, un règlement intérieur vous sera remis.

Vivre ensemble en toute sécurité

Pour votre sécurité, pour votre santé et celle des autres, veuillez respecter l'interdiction de fumer dans les locaux (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006). Le règlement relatif à la sécurité incendie s'impose à tous, résidents, personnels et visiteurs. Les salariés de l'établissement ayant suivi une formation de sécurité incendie indiqueront les instructions à suivre en cas de nécessité. En cas d'alerte, il est recommandé de rester calme et de suivre les consignes prévues à cet effet.

Pour respecter les prescriptions liées aux traitements médicaux, les boissons alcoolisées ou à base de théine et caféine sont strictement interdites dans l'établissement.

Les sorties et vacances

Le foyer est ouvert toute l'année. Vous bénéficiez de 35 jours de vacances par année civile. Toute sortie, vacances ou autres, doivent être planifiées avec les équipes du foyer.

La gestion de l'argent personnel

Sont à votre charge les petites dépenses (produits d'hygiène et de beauté, petits achats divers) mais également les dépenses telles que le coiffeur, les vêtements, les meubles ou la décoration pour votre chambre, les séjours de vacances ainsi que les sorties loisirs... L'assistante sociale peut vous aider dans la gestion de votre argent.

Vie privée

Vous pouvez être amené(e) à nouer des relations affectives avec un autre résident ou une personne extérieure à l'établissement. Les personnels doivent respecter votre intimité et sont en mesure de vous accompagner, de manière adaptée, dans cette dimension de votre vie d'adulte.

La qualité des soins

Le foyer d'accueil médicalisé *Les Quatre Jardins* garantit la qualité des soins prodigués et des personnels engagés en lien avec les autorités de tarification (Conseil Départemental et Agence Régionale de Santé). Le médecin de l'établissement est le référent médical en termes de prise en charge. Il supervise l'équipe soignante, sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur. Il assure une bonne coordination entre les intervenants extérieurs et les soignants de l'établissement. Il s'assure que vous bénéficiez des soins (y compris urgents) que votre état de santé nécessite, tout au long de votre séjour. Ses horaires de présence dans l'établissement vous seront communiqués.

Afin de garantir une continuité de soins et de proposer aux personnes accueillies une prise en charge spécifique et adaptée, l'établissement collabore avec les acteurs de santé du secteur comme le CHU de Grenoble, l'hôpital de Voiron et le CHAI de Saint-Égrève.

Des pédicures-podologues peuvent venir vous prodiguer leurs soins sur place, qui seront alors à votre charge. Un dentiste assure également des consultations de dépistage gratuitement une fois par an.

Votre dossier médical est transmis au médecin et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

Accueil et accompagnement

Le foyer d'accueil médicalisé *Les Quatre Jardins* est un établissement habilité à l'aide sociale, et toute entrée ne peut être faite qu'après l'obtention d'une notification d'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le jour de l'entrée, les documents administratifs nécessaires sont les suivants :

- une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ;
- une photo d'identité ;
- une copie de la carte d'immatriculation à un régime d'assurance maladie ;
- une copie de la carte d'affiliation à une mutuelle et/ou à une caisse complémentaire ;
- en cas de tutelle, curatelle, ou sauvegarde de justice, une copie du jugement ;
- la photocopie de la notification MDPH avec orientation FAM.

Il est également important d'apporter les documents médicaux en votre possession :

- vos ordonnances et votre traitement pour 48 heures ;
- votre carnet de santé ;
- votre carte de groupe sanguin ;
- vos examens radiologiques.

En fonction de votre santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- la prestation de compensation du handicap en établissement (PCH) ;
- l'allocation de logement sociale (ALS).

L'assistant de service social se tient à votre disposition ou à celle de votre entourage pour vous renseigner sur les aides auxquelles vous avez droit.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la Direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **Conseil de la Vie Sociale** qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées dans le salon des familles).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet d'accompagnement personnalisé. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, il vous est remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Vous pouvez faire appel, en vue de défendre vos droits, à une personne qualifiée.

Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.

Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de vos données nominatives.
- Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.



Décembre 2017. Crédit photo: Valérie Couleron. Réalisation: tand'M.

Moyens d'accès : Route : autoroute sortie 9 (Grenoble-aéroport, la Côte St-André), puis D119 en direction de l'aéroport. Se rendre au centre-bourg de St-Étienne-de-Saint-Geoirs. Prendre à droite, juste après avoir dépassé la halle, Route de la Forteresse.

Coordonnées GPS : N 45°20'10'' E 5°20'39''

Bus : VFD lignes 7300 ou 7350 (voir www.transisere.fr)

Les Quatre Jardins

Foyer d'accueil médicalisé

12, route de la Forteresse – 38590 Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs

Téléphone : 04 76 93 79 01 - Fax : 04 76 93 79 40

Courriel : lesquatrejardins@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique



La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 117 établissements et près de 6 375 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



fondationpartageetvie.org